

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

**Décision du 23 novembre 2020
portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure
Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire**

NOR : ECOG2036434S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment son article 4-3° ;

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements choisis à la parité au sein des régions Bretagne et Pays de la Loire sur proposition de leur exécutif :

Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire

En tant que titulaire :

M. Lumeau (*Jean-Jacques*) en remplacement de Mme Lestien (*Françoise*).

En tant que suppléant :

M. Pelleteur (*Jean-Claude*) en remplacement de M. Hervy (*Franck*).

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 novembre 2020

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance

Pour le ministre et par délégation :

Le vice-président du conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

L. ROUSSEAU